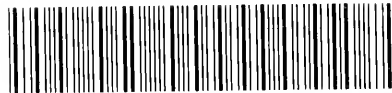


PQ
2041
.T4
1897

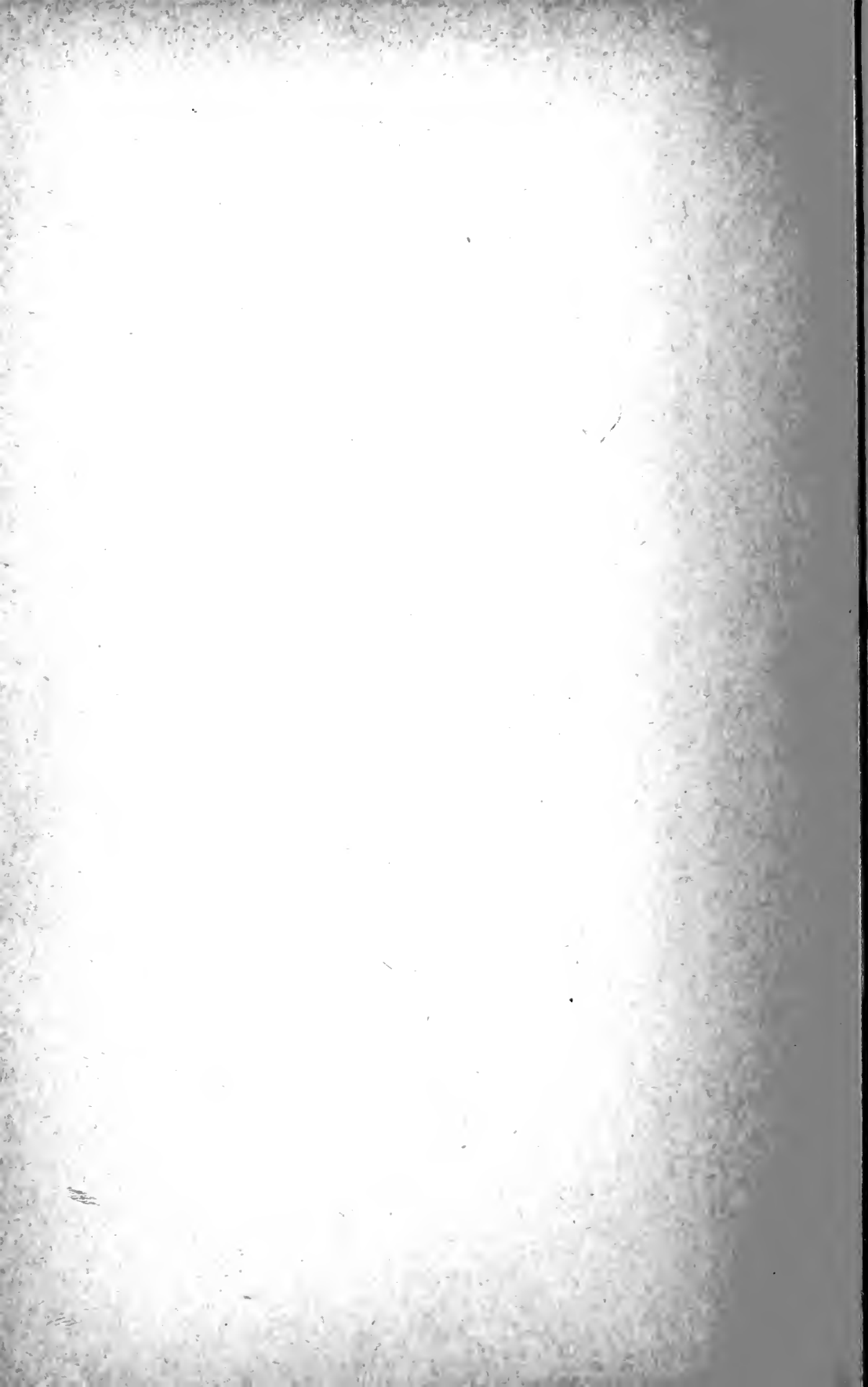
U d' / of Ottawa

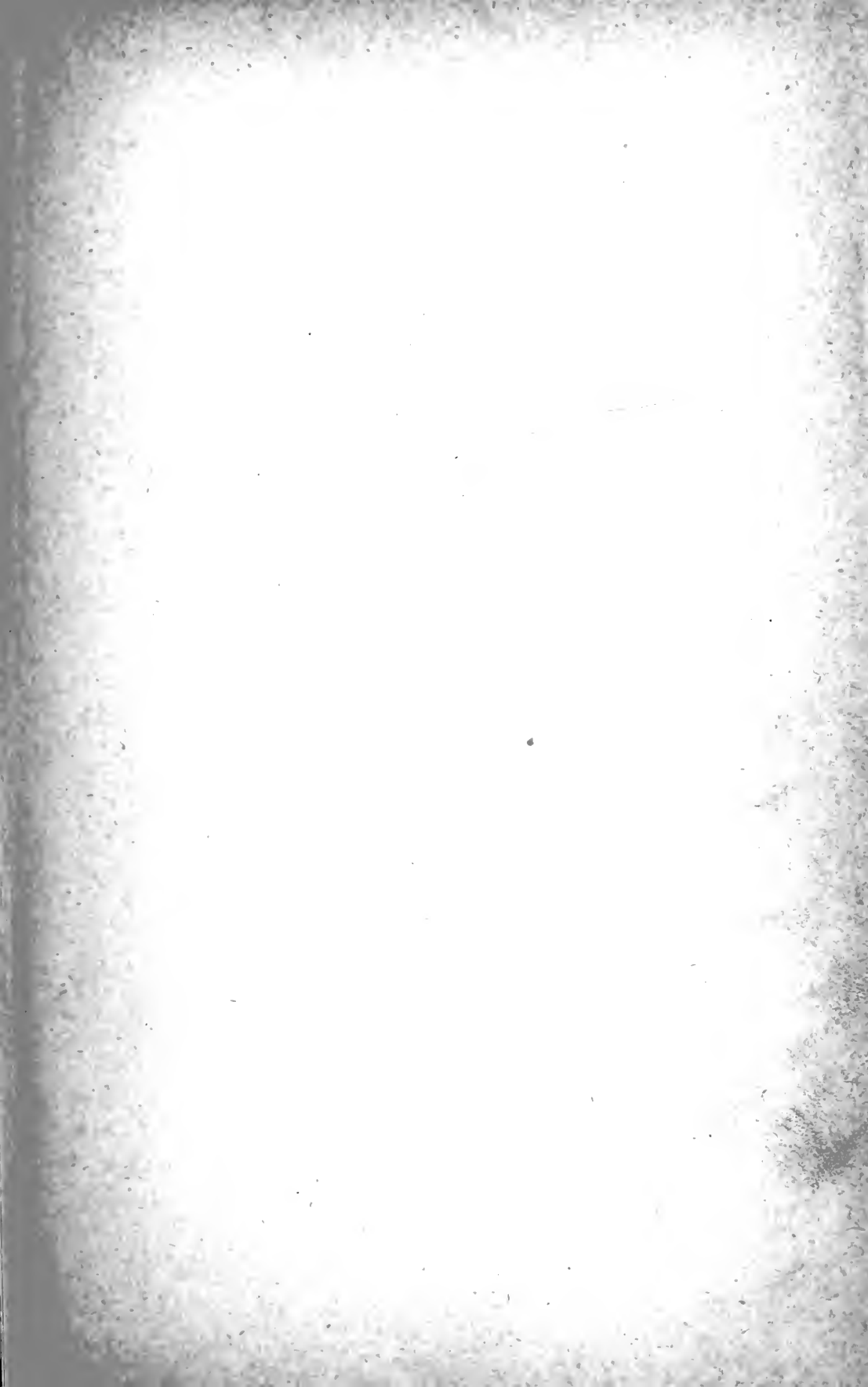


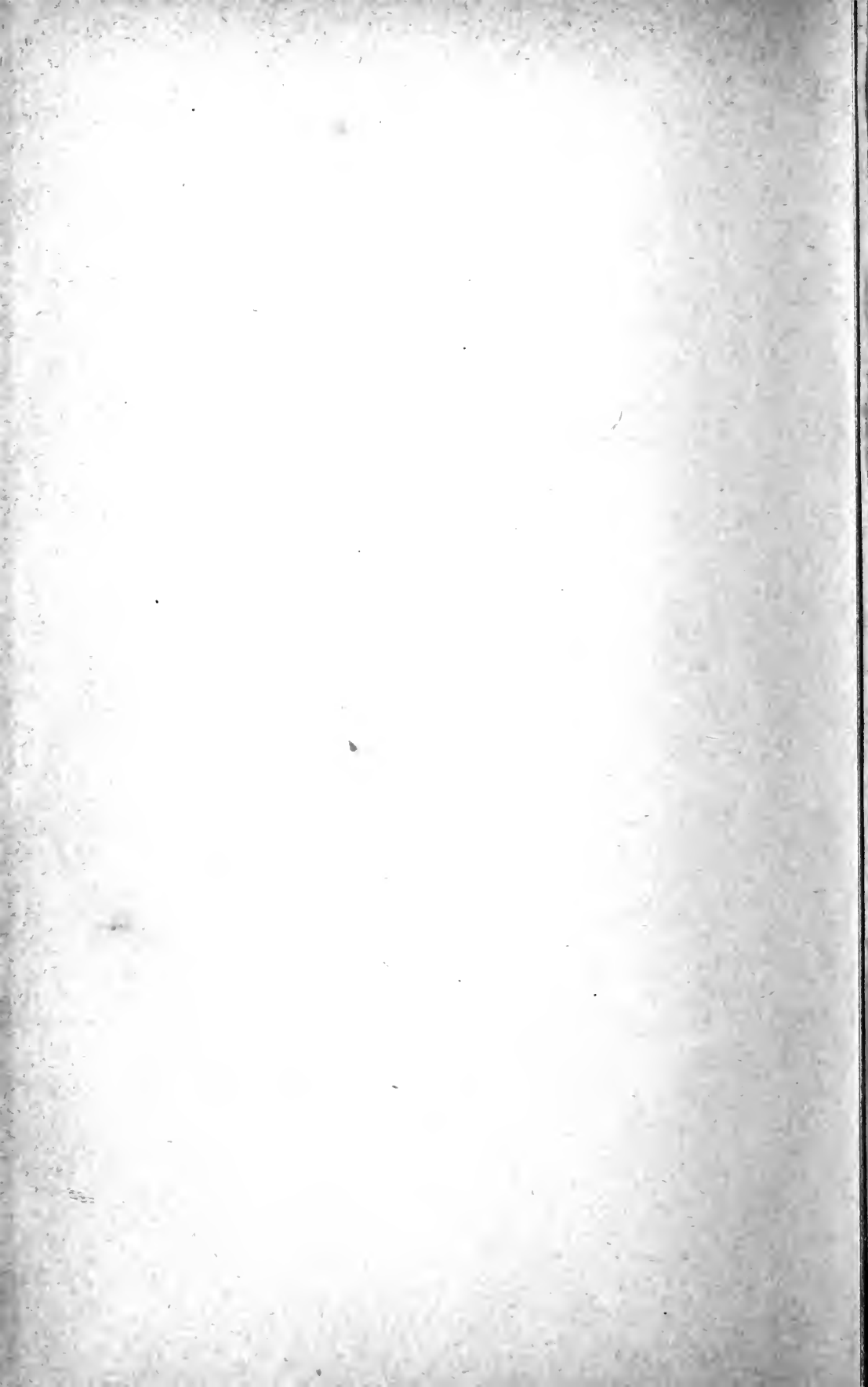
39003002271673



CE







UN
TESTAMENT LITTÉRAIRE

DE
JEAN-JACQUES ROUSSEAU

PUBLIÉ

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

O. SCHULTZ-GORA
PRIVATDOCENT A L'UNIVERSITÉ DE BERLIN

HALLE A. S.
MAX NIEMEYER
1897





UN
TESTAMENT LITTÉRAIRE

DE
JEAN-JACQUES ROUSSEAU

PUBLIÉ
AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR
O. SCHULTZ-GORA
PRIVATDOCENT A L'UNIVERSITÉ DE BERLIN

HALLE A. S.
MAX NIEMEYER
1897



406315

PQ

2041

T4

1897

Il se trouve à la Bibliothèque royale de Berlin un opuscule de 62 pages, daté de 1771 et portant ce titre: *Le Testament de Jean Jaques Rousseau*. Ce n'est pas, à proprement parler, un testament, tel que p. e. le jeune Rousseau en a fait dresser après l'accident qui lui était arrivé à Chambéry, le 27 juin 1737*; c'est plutôt un testament qu'on aimerait à qualifier de littéraire. N'ayant jamais eu le moindre soupçon qu'il existât un pareil écrit de Rousseau, je crus d'abord avoir affaire à une supercherie, mais un examen plus attentif de ce curieux petit livre ne tarda pas à me faire changer d'avis. L'authenticité ne m'en parut guère douteuse.

Peu après je fis la remarque qu'avant moi M. Albert Jansen avait eu connaissance du Testament en question et qu'il en avait signalé la présence dans son livre *J.-J. Rousseau, Fragments inédits* (1882) p. 68 et suiv. M. Jansen, auteur de *Rousseau als Botaniker* et de *Rousseau als Musiker*, et qui possède, comme on sait, une profonde connaissance de tout ce qui concerne le citoyen de Genève, affirme

*) Ce testament fut publié par A. Métral, Paris 1820; on le trouve réimprimé dans Musset-Pathay, Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau I, 15 et suiv.

n'avoir nulle part rencontré d'autre exemplaire, ni dans les bibliothèques de Paris ni dans celle de Londres. Quant au texte, il se contente d'en donner un court sommaire et d'en transcrire les deux dernières pages. Nul doute d'ailleurs pour lui que le Testament ne soit parfaitement authentique; à l'appui de son opinion il allègue un fait qui, s'il n'est pas absolument concluant, est d'une importance incontestable.

Chose surprenante: le petit ouvrage, signé du nom de Jean-Jacques, ne se trouve dans aucune édition des œuvres de Rousseau, et cependant personne, que je sache, ne faisait attention à la notice de M. Jansen, ou du moins n'en parlait. Notre Testament pouvait donc, malgré tout, être regardé comme inconnu, ou à peu près. En 1895, je fis là-dessus un rapport à la Société des philologues allemands, qui, vers l'automne, tenait ses séances à Cologne; un résumé de ma conférence parut dans les Comptes-rendus de cette société p. 118—120. Voici enfin le texte entier du Testament, précédé de quelques remarques préliminaires et accompagné de notes. En l'offrant au public, j'ai l'espoir que, cette fois, il ne passera plus inaperçu.

Outre que toute œuvre de Jean-Jacques Rousseau, si mince qu'elle soit, est digne d'exciter la curiosité du monde littéraire, notre Testament me semble être de nature à présenter un assez vif intérêt. Quel en est le contenu? L'auteur y passe en revue ses principaux ouvrages, à savoir sa réponse à la question,

proposée par l'Académie de Dijon, le *Discours sur l'inégalité*, le *Contrat social*, la *Nouvelle Héloïse*, l'*Émile*, les *Lettres de la Montagne*. Somme toute, c'est une défense, mais non pas une défense pure et simple: l'auteur y mêle des explications et des critiques, en n'hésitant pas à faire ressortir les côtés faibles d'un ouvrage, toutes les fois qu'il s'en rend compte. Le morceau le plus remarquable est constitué, selon moi, par les remarques sur le *Contrat social*, dont Rousseau cherche à mieux faire comprendre l'idée fondamentale. Ce qui mérite en second lieu d'attirer particulièrement notre attention, ce sont les observations que fait l'auteur sur les personnages de la *Nouvelle Héloïse*. Tous les jugements portent l'empreinte d'une sincérité et d'une impartialité absolues. Le contenu du Testament ne se borne pas à ces deux appréciations critiques. Après avoir blâmé la manière dont les habitants de Motiers-Travers s'étaient comportés à son égard, il continue en ces termes: «Mes anciennes opinions ont pu déplaire à plusieurs personnes. J'ai promis d'adoucir ce que j'ai dit de peu agréable à quelques-uns de mes lecteurs, je vais tenir parole.» C'est comme l'entête d'un second chapitre, où l'auteur fait acte ou semble faire acte de contrition, et dont quelques parties commencent par des «je me repens», «je demande pardon». Il n'y est plus question de ses ouvrages, pris dans leur ensemble, il s'agit plutôt de remarques faites dans ses écrits et qui se dirigent

contre certaines classes sociales, contre les Académies, contre la musique française etc.; il se les reproche, non sans mêler à son repentir plus d'un grain de fine ironie. Cependant, ce qu'il dit aux «comédiens» et au «peuple dévot» ne sent point du tout le repentir. Suit une belle page, qui contient une explication sur sa prétendue singularité. Après cela il s'accuse d'orgueil et de vanité pour avoir choisi comme devise *Vitam impendere vero*, et avoir laissé faire son portrait. Enfin il déclare se repentir, d'avoir quelquefois défendu ses opinions, parce que, selon lui, «des écrit[s] doivent se défendre eux-mêmes».

Le double caractère du Testament répond au double objet, indiqué dès le début de l'écrit: satisfaire des lecteurs qui désirent avoir une expression de ses derniers sentiments, et adoucir ce qu'il a avancé de peu agréable pour plusieurs. Sont-ce là les véritables raisons qui ont donné le jour au Testament? Cette question se complique d'une autre, celle de l'authenticité, et il me faut dès maintenant aborder cette dernière.

Et d'abord, quiconque est familier avec le style et les idées de l'auteur des *Confessions*, ne saurait hésiter, je pense, à les reconnaître dans le Testament. Pour contrefaire aussi bien l'écrivain et l'homme, il aurait fallu une plume bien habile! En outre, qui aurait pu penser à se donner le malin plaisir de fabriquer et de faire imprimer un écrit, en abusant du nom de J.-J. Rousseau? Peut-être, dira-t-on,

quelqu'un de ses ennemis. Je n'en crois rien, parce que le contenu même s'y oppose. Car comment concevoir qu'un homme, voulant nuire à la renommée de Rousseau, eût pris à tâche de défendre ses ouvrages? Pour la seconde partie, quelques remarques, il est vrai, ont un peu l'air d'une mauvaise plaisanterie, et, si l'on admet l'hypothèse d'un malveillant, elles auraient été de nature à ridiculiser Jean-Jacques, mais alors, comment expliquer l'ironie qu'on sent percer dans plus d'un endroit de cette même partie? Encore faudrait-il en retrancher plusieurs longs passages absolument incompatibles avec le dessein de discréditer et de compromettre le célèbre écrivain. — Si l'auteur ne peut être un ennemi, serait-il par hasard un des amis qui étaient restés fidèles à Rousseau pendant les dernières années de sa vie? Mais ces amis lui étaient tellement attachés qu'il est presque impossible de croire aucun d'eux capable d'un procédé certainement déloyal. J'ai pensé un moment à Dusaulx; mais, réflexion faite, ce soupçon paraît être également dénué de fondement. On sait que Dusaulx, en février 1771, fut assez rudement congédié par Rousseau, et que beaucoup plus tard, vers la fin du siècle, il publia un livre sur ses relations avec l'auteur du *Contrat social*. A coup sûr, tout ce qu'il y raconte ne mérite pas notre confiance, il n'en est pourtant pas moins certain qu'il resta toujours plein d'admiration pour le génie de son ancien ami et qu'il rendit toujours justice aux bons

côtés de son caractère. Le livre même abonde en passages qui ne laissent aucun doute à ce sujet.

D'autre part, y a-t-il quelque chose dans le Testament qui nous interdise d'en attribuer la composition au philosophe de Genève. Ce dernier, en parlant du *Contrat social*, n'y trouve rien à redire, il pense plutôt que les politiques qui ont critiqué cet ouvrage ne l'ont pas bien compris. Or Dusaulx, dans son livre *De mes rapports avec J.-J. Rousseau* fait dire au philosophe à propos du *Contrat social*: «ceux qui se vantent de l'entendre tout entier sont plus habiles que moi.» Cela ne concorde point du tout avec la défense énergique qu'on va lire dans le Testament. Dusaulx cependant est un témoin sujet à caution, et on ne saurait guère se résoudre à croire que Rousseau se soit jamais prononcé ainsi sur un ouvrage dont il faisait tant de cas. — Il y a un autre point qui donne un peu plus à penser: Rousseau déclare en un passage avoir dit de la musique française, qu'elle était «aussi désagréable que les cris que font jeter les douleurs de la colique». Personne n'ignore que Rousseau n'aimait pas la musique française, qu'il l'a même plus d'une fois vivement attaquée; mais, si je ne me trompe, il s'en est tenu à des expressions telles que «bruit» et «confusion», sans jamais employer de termes aussi forts que ceux du passage cité tout à l'heure. Cela suffit-il cependant pour déclarer le Testament apocryphe? Je ne le crois pas. — Il me reste à dire

quelques mots sur une sorte d'épigraphe, placée après le titre et qui paraît légèrement suspecte: *qui notus nimis omnibus, ignotus moritur sibi*. Cette épigraphe ne semble-t-elle pas indiquer un ennemi caché, qui veut faire entendre par là que Rousseau bien connu par sa misanthropie et sa conduite singulière, n'a jamais pris la peine de se connaître lui-même ni de s'avouer ses propres défauts? Cet aveu nous semblerait bien humiliant dans la bouche du philosophe de Genève. Admettons cependant que celui-ci soit l'auteur du Testament; alors un tout autre sens peut se dégager des mots latins: Rousseau veut dire que les hommes, bien que parlant beaucoup de lui, ne le connaissent pas et, par conséquent, le jugent mal, tandis que lui, qui croit avoir étudié sa nature, aime mieux proclamer qu'il est resté inconnu à lui-même. Ce serait une modestie tenant de l'orgueil, mais cadrant assez bien avec la manière de penser de Rousseau et avec le ton parfois ironique de la seconde moitié de notre opuscule. Peut-être que je me trompe, en interprétant ainsi cette épigraphe un peu énigmatique; quoi qu'il en soit, il y a des raisons plus positives qu'il importe maintenant de faire valoir en faveur de l'authenticité, et qui, j'espère, dissiperont les derniers doutes du lecteur.

En parcourant le Testament, on est frappé par les passages qui traitent du *Contrat social*. Les assertions qu'on y trouve sont d'une clarté et d'une

précision vraiment remarquables, et témoignent d'une connaissance si profonde de l'ouvrage en question que, selon moi, Rousseau seul a été capable de l'écrire. On serait d'ailleurs fort embarrassé si l'on voulait y découvrir la moindre contradiction avec les opinions de Rousseau énoncées sur le même sujet en d'autres endroits, notamment dans le cinquième livre de l'*Émile*. A la suite du résumé du *Contrat social* figure un morceau, où l'auteur répond à ceux qui lui avaient reproché de n'avoir pas assez pris en considération le gouvernement d'Angleterre. En effet, à l'encontre de Montesquieu, Rousseau ne regardait pas, tant s'en faut, la constitution anglaise comme un modèle pour les autres pays de l'Europe, et il profite de l'occasion, pour appuyer son opinion sur quelques raisons, dont l'une est tirée de la corruption électorale: «On y voit un peuple qui nomme des représentants élus dans le trouble, et souvent par la corruption des électeurs, ce qui répand l'esprit d'intérêt et de factions.» Ceci encore est tout à fait conforme à un passage de ses (Œuvres*) où il faut voir une allusion aux graves abus qui accompagnaient en fait les élections anglaises: «Dans tel pays c'est par les manœuvres des subdélégués qu'on commence à sentir l'esprit du ministère; dans tel autre il faut voir élire les membres du parlement pour juger s'il est vrai que la nation soit libre». — Arrivons au

*) *Émile*, 5^e livre (Œuvres II, 441).

passage où Rousseau s'exprime sur la singularité qu'on lui a reprochée. Quel accent de vérité encore! Et comme cela est en harmonie avec des sentiments exprimées à plusieurs reprises dans ses lettres et dans d'autres écrits! On sait que Rousseau, âme profonde et sensible, n'était pas fait pour la société française, je veux dire pour le monde parisien. Les Encyclopédistes et avant tout la «coterie Holbachique», prirent, si l'on peut dire, leur revanche de ce fait, en cherchant à le dénigrer ou à le ridiculiser et en le déclarant un être singulier, précisément parce qu'il n'aimait pas la société parisienne, qu'il préférait au babil des salons l'isolement et la vie solitaire des champs, qu'il voulait, autant que possible, rester libre et indépendant, en un mot parce qu'ils étaient impuissants à comprendre un homme d'une trempe toute différente de la leur. C'est ce reproche de singularité que Rousseau supporta toujours bien difficilement. Dans le Testament, il s'en défend d'une manière noble et touchante à la fois; quel autre que Rousseau pourrait avoir écrit une telle page? Pour mieux le faire sentir, qu'on nous permette de transcrire le passage tout entier: «On n'a pas manqué de m'accuser de singularité. Si l'on entend par là un homme qui cherche à se distinguer par des idées bizarres, et par la manie de braver les usages communs et raisonnables, j'espère de n'être pas singulier. Si l'on désigne ainsi cette force d'âme qui élève un homme au-dessus des revers, qualité fort singulière

aujourd'hui, je souhaiterais de mériter ce titre. S'ils veulent dire que je suis un homme simple et droit, agissant bonnement, donnant mes sentiments pour tels quels, sans autre prétention que d'être utile aux hommes, s'il m'était possible, et sans leur demander autre chose que de ne me point faire de mal, j'avoue que dans ce sens, le titre d'homme singulier m'est assez justement accordé». — Voici enfin un dernier argument que j'emprunte à M. Jansen. A peine Rousseau a-t-il achevé le *Testament* qu'il se reproche en ces termes de l'avoir écrit: «Je me repens beaucoup d'avoir défendu quelques-unes de mes opinions et de mes actions, des écrit[s] doivent se défendre eux-mêmes». Or il existe une lettre de M. de Saint-Germain à Rousseau, dans laquelle on peut trouver un passage qui accuse un rapport au moins indirect avec la phrase citée tout à l'heure. Cette lettre, signalée par M. Jansen, paraît être inédite; elle porte la date du 28 février 1770, et se trouve dans la bibliothèque de Neuchâtel. Pour la comprendre, il faut se rappeler le fait que dès 1770 l'auteur des *Confessions*, fermement persuadé qu'il existait un complot ourdi contre sa réputation, avait pris le parti de se rendre à Paris, dans l'intention de «découvrir et de déconcerter la grande conspiration» de ses ennemis. Il exposa son plan à M. de Saint-Germain dans une longue lettre, écrite à Monquin le 26 février 1770. La réponse ne se fit attendre que deux jours — c'est la lettre mentionnée

ci-dessus —, mais elle n'était pas encourageante. Bien loin de l'approuver, M. de Saint-Germain tâcha au contraire de le détourner de son projet bizarre, en exhortant à confier le soin de sa justification à ses œuvres et aux honnêtes gens: «voilà la vengeance terrible, que vous pouvez exercer contre eux et la meilleure preuve de votre innocence.»*) M. Jansen a eu, le premier, l'heureuse idée de faire ce rapprochement. On objectera peut-être que, comme les dates de la lettre en question et du Testament diffèrent d'un an, la ressemblance entre les deux passages pourrait être fortuite; il faut cependant tenir compte des circonstances qui marquèrent la vie de Jean-Jacques de 1770 à 1771. Considérant comme un devoir sacré de travailler «pour l'honneur de sa mémoire» le philosophe alla s'établir à Paris au mois de juin 1770. Pour forcer ses ennemis à se déclarer ouvertement contre lui, il imagina l'étrange moyen de faire des lectures confidentielles des *Confessions*. La dernière de ces lectures eut lieu avant le 9 février 1771; elle n'eut pas le résultat désiré, pas plus que les deux précédentes. Ce fut une déception amère pour le pauvre Jean-Jacques, et son humeur s'en assombrît de plus en plus. Bon nombre de ses amis et amies furent congédiés à cette époque, entre autres Dusaulx, M^{me} de la Tour et M^{me} de Créqui; c'est encore en 1771

*) A. Jansen, J.-J. Rousseau p. 68.

qu'il interrompit sa correspondance avec Dupeyrou et se brouilla même avec Duclos. En s'isolant volontairement, Rousseau n'en continuait pas moins de sentir autour de lui la conspiration imaginaire dont il voyait partout des indices. Il semble qu'il eût dû être assez rebuté par l'insuccès de sa première entreprise pour avoir encore le courage d'en tenter une nouvelle. Il n'en fut rien cependant. Témoin les *Dialogues* et les billets circulaires écrits dans un but identique à justifier sa conduite aux yeux de ses contemporains et de la postérité. Ou je me trompe fort, ou les mêmes sentiments auront inspiré à Jean-Jacques le Testament, qu'il faut faire remonter à 1771, date indiquée sur le titre. De cette manière on s'expliquerait très bien l'origine du petit ouvrage. Parvenu à la conclusion, l'auteur se repent de l'avoir écrit; alors seulement il se souvient des sages conseils de M. de Saint-Germain. Cette inconséquence n'est pas trop surprenante dans Rousseau: d'une part il ne voulait pas parler de lui-même, et d'un autre côté il ne pouvait pas s'en abstenir. Examinons p. e. le curieux morceau, intitulée *Mon Portrait*.*) Placé en face de cette question: doit-il, oui ou non, parler de lui-même? il pèse le *pour* et le *contre*, et, quoiqu'il voie très bien les inconvénients du *pour*, il le choisit néan-

*) Streckeisen-Moultou, Œuvres et correspondance inédites de J.-J. Rousseau. Paris 1861, p. 289.

moins, justifiant son choix par des sophismes. De tout cela il me paraît résulter que les véritables raisons qui ont amené Jean-Jacques à écrire le Testament ne sont pas celles qu'il indique; tout porte plutôt à croire qu'il voulait donner par là une preuve de sa haute impartialité et par suite de la noblesse de son caractère.

Un dernier point reste à élucider. Comment se fait-il que le Testament soit resté, à ce qu'il semble, tout à fait ignoré, si bien que personne, à ma connaissance, n'en a fait mention, et qu'il n'a été inséré dans aucune édition des œuvres complètes de Rousseau. Voilà un petit problème, qu'il n'est pas facile de résoudre d'une manière entièrement satisfaisante. D'abord on peut faire valoir une raison, alléguée déjà par M. Jansen; je n'ai rien de mieux à faire que de me servir de ses propres expressions: «Il n'est pas impossible que le titre de cet ouvrage *Le Testament* etc. ait rebuté alors tout le monde. Au dix-huitième siècle des charlatans littéraires et politiques ont fabriqué nombre de soi-disant Testaments des grands princes ou des hommes d'État illustres. Plus tard le public s'aperçut avoir été la dupe de ces productions, et en devint plus méfiant. Des satires même, qui portaient ce titre, cessèrent de réussir. C'est ce qui est arrivé en 1762 pour *le Testament de M. de Voltaire, trouvé parmi ses papiers après sa mort*, et dans l'hiver de 1770 à 1771 pour le *Testament politique de M. de Voltaire*,

qui n'était pas autre chose qu'une amplification de la facétie de 1762».*) Ensuite, à en croire M. Jansen, le Testament, bien que rédigé en 1771, n'a été imprimé qu'en 1772**), et cela, parce que Rousseau avait promis au duc de Choiseul de ne rien publier sans son consentement, et que la lettre de ce dernier où il lui rendit sa parole ne date que du 5 février 1772. M. Jansen a peut-être raison, s'il est vrai que Jean-Jacques ait bien voulu publier le Testament, et, en effet, s'il n'en était pas ainsi, pourquoi se serait-il adressé alors à l'ex-ministre? Il n'avait pas d'autre ouvrage sur le chantier, car pour ce qui est du *Dictionnaire de botanique*, commencé, il est vrai, en 1771, il ne pouvait compter l'achever en si peu de temps, et dès lors ses démarches auprès du duc de Choiseul auraient été au moins prématurées. — En faisant remonter la publication de l'opuscule à l'année 1772, on conçoit mieux que peu de personnes y aient prêté attention. Car une fois dissipée l'impression qu'avait produite la lecture des *Confessions*, le public ne s'occupait plus guère de Jean-Jacques. Est-il d'ailleurs bien sûr que le Testament ait été imprimé à Paris? Rien ne le prouve. Il est possible qu'il ait paru à l'étranger, aux Pays-Bas ou peut-être à Genève; dans ce

*) A. Jansen l. c. p. 69 note.

**) Ib. p. 70: «Ainsi le Testament a paru en 1772, mais portant, comme tous les documents de ce genre, la date de sa conception, l'année 1771».

cas, on comprendrait un peu mieux qu'il soit demeuré inconnu, et, pour le dire en passant, on serait moins étonné alors de rencontrer dans le texte certaines fautes d'impression, qui font penser que Rousseau n'a pas vu les épreuves de son ouvrage. — Tout cela n'explique peut-être pas que les exemplaires du livre soient si rares; mais comme cette question n'a aucun rapport avec celle de l'authenticité, je n'hésite pas à la laisser de côté.

Quant à la provenance de l'exemplaire conservé à la Bibliothèque royale de Berlin, le bibliothécaire M. Paalzow a eu l'obligeance de faire pour moi des recherches sur ce point. Il ressort de ces recherches que le Testament appartenait autrefois à M. von Nagler*), directeur général des postes. Celui-ci vendit en 1836 une partie de sa bibliothèque; c'est dans cette occasion que la Bibliothèque royale fit l'acquisition de notre exemplaire. Comment était-il venu en la possession de M. von Nagler lui-même? Je n'ai pu rien découvrir à cet égard.

J'ai jugé à propos de laisser le texte tel quel, c'est à dire de ne rien changer à la ponctuation et de conserver l'orthographe, qui est d'ailleurs conforme

*) De là les initiales v. N. qu'on remarque au verso du premier feuillet.

**) Je m'en console un peu, en pensant au petit herbier de Rousseau, que possède depuis longtemps le Musée botanique de Berlin, sans qu'on ait pu établir, quand ni comment il a été acquis, voy. A. Jansen, *Rousseau als Botaniker* p. 257.

à celle qu'a observée Rousseau dans des lettres, publiées par M. Jansen sous leur forme primitive (*J.-J. Rousseau* p. 2 et suiv.); j'ai fait une exception pour les cas où l'on a affaire à des fautes d'impression évidentes, non cependant sans indiquer les changements au bas de la page. Les alinéas correspondent de même à ceux de l'original. — Les chiffres placés à la marge désignent les pages, dont chacune ne compte que treize lignes. Les petits chiffres qui se trouvent dans le corps de notre texte renvoient aux notes.

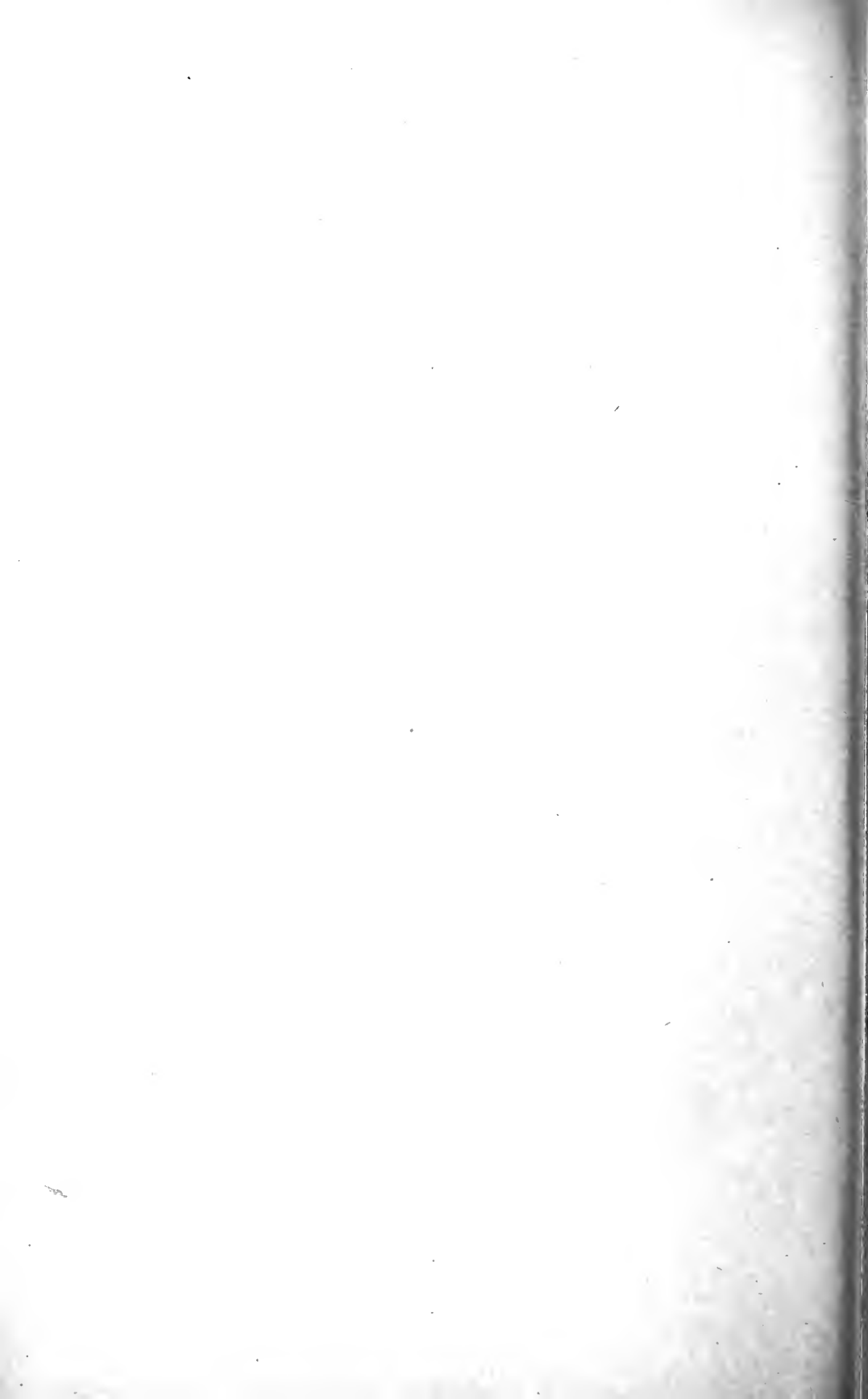
LE
TESTAMENT

DE

JEAN JAQUES ROUSSEAU.

QUI NOTUS NIMIS OMNIBUS,
IGNOTUS MORITUR SIBI.

MDCCLXXI.



TESTAMENT

DE

JEAN JAQUES ROUSSEAU.

Il est temps de mettre fin à mes longues escri- 1
tures: elles ont intéressé un grand nombre de lec- 2
teurs, qui souhaitent sans doute que par un dernier
ecrit, j'exprime mes derniers sentimens: je dois les
satisfaire, je vois jeter un coup d'œil rapide sur
mes principaux ouvrages, et avant de rompre ma
plume¹, j'adoucirai peutetre ce que j'ai avancé[†]) de
peu agréable à plusieurs; le tout autant que ma
mémoire altérée par la viellesse pourra me le per-
mettre^{††}). Il est bon de mourir en paix avec tout 3
le monde, heureux si je pouvois trouver sur le soir
de la vie, le repos dont les hommes et la fortune
ne m'ont pas permis de jouir pendant cette journée

†) L'original porte *avancé*.

††) Il y a dans l'original une virgule après *permettre* et un point après *plusieurs*; c'est une ponctuation évidemment fautive.

orageuse†). Je ne me flatte point au reste, que cette espece de testament soit exempt d'erreur; mais ma droiture n'étant suspecte à personne, j'espere que mes dernieres erreurs paroîtront aussi excusables que les premières.

4 Mon mémoire contre les arts et les sciences est le premier ouvrage qui m'a attiré une célébrité que je n'ambitionnois pas. L'academie de Dijon couronna cet écrit, je la félicite d'avoir eu cette noble hardiesse². Le peu de vérité que nous connoissons dans nos sciences, ou plutôt dans††) demi sciences, ne mérite pas d'être fort estimé, et il n'est pas facile de prouver qu'elles fassent plus de bien
5 que de mal, car malgré tout ce qu'on a produit sur cette matiere, le procès n'est pas encore en état d'être jugé. A l'égard des arts, ceux de luxe ne procurent aucun bien solide, et sont manifestement nuisibles. Cependant ils sont les plus cultivés et les plus honorés, tandis que les arts essentiellement utiles sont négligés et méprisés: tant les hommes connoissent bien³ leurs vrais intérêts! En temoignant
6 peu d'estime pour tous ces objets frivoles, l'académie de Dijon a porté un jugement très philosophique, et elle a fait sagement de dédaigner les railleries,

†) Voilà une étrange graphie, que j'ai cependant conservée; une virgule se trouve après ce mot: il fallait la remplacer par un point.

††) Il faut supprimer le *dans*, ou ajouter un *nos*.

qui ne sont autre chose que les argumens des ignorans et des sots.

Je déclare au grand poète qui a tant plaisanté⁴ sur le livre de l'inégalité des conditions et autres sujets, que ses plaisanteries ne peuvent manquer⁷ d'être bonnes, puis qu'il a cent mille livres de rente⁵, raison suffisante pour railler finement. Quant aux autres censeurs de ce livre, j'approuve fort que ceux d'entre eux qui sont courbés sous le poids de l'infortune, demeurent contents de leur état. Je leur permets volontiers de croire que tout est sagement disposé dans la société, et que les passions humaines ont très bien arrangé toutes choses. Je les prie néanmoins de me permettre de penser comme je⁸ l'ai toujours fait, que les hommes doivent tendre uniquement à être heureux, que s'ils peuvent l'être, ce n'est qu'en obeissant aux loix de la nature et de la raison, que ces loix ne disent point, ceux ci commenderont en maître, ceux là serviront en esclaves[†]); les uns auront un superflu inutile, les autres seront toujours dans un danger prochain de⁹ mourir de faim. Que l'amour propre a engendré l'intérêt. Que l'intérêt^{††}) est le pere de presque tous les crimes. Que cette détestable famille a introduit un tel desordre dans la société, qu'un homme est devenu un loup pour un autre homme. Qu'enfin

†) esclavas.

††) l'intérêt.

c'est à juste titre que notre globe mérite le nom de petites maisons de l'univers: heureux du moins, 10 si dans une autre vie où il est plus que probable que nous nous trouverons et que tout sera pesé, nous ne sommes traités que comme des insensés, et non comme des méchants.

Le contract social a été critiqué par des politiques qui, je pense, ne l'ont pas bien compris, je vais donc m'expliquer si clairement qu'ils ne pou- 11 ront plus s'y méprendre. Il est impossible que les souverainetés se soient établies autrement que par le consentement des peuples, ou par la force. Le despotisme a été fondé par ce dernier moyen, une force supérieure a toujours le droit de la détruire, puisque ce gouvernement étant destructif de tout contract social et essentiellement pernicieux, ne peut devenir légitime par le laps de tems;†) quoi qu'il 12 soit le plus simple des gouvernements il ne laisse pas d'en être le plus mauvais. - Voici ce que j'entens par le contract social. Il seroit absurde de supposer que les peuples en confiant l'autorité à une ou plusieurs personnes aient parlé de la sorte. Nous vous donnons sur nous un empire arbitraire et absolu. Nous consentons que vous vous empariés, quand 13 il vous plaira, de nos femmes, de nos enfans et de nos biens. Nous vous permettons de nous oter la

†) On trouve une virgule dans l'original, mais si on la conserve, la construction devient inintelligible.

liberté ou la vie quand vous le jugerés à propos. Les peuples n'ont fait, et n'ont pû faire avec ceux qu'ils choissoient pour dépositaires de l'autorité, que les conventions suivantes. Comme l'anarchie nous rendroit malheureux, nous remettons entre vos mains toute la liberté dont nous pouvons naturellement nous dépouiller, et nous consentons que pour 14 nous gouverner, vous vous serviés du pouvoir que vous recevés par ce dépôt; à condition toute fois que vous suivrès les loix de la nature et de la raison. Cette convention a été rellement†) faite, ou entenduë tacitement comme essentielle à la chose. Je l'appelle contract social, acte qui ne peut être enfreint sans injustice, et sans se declarer ennemi de l'humanité. Les souverainetés etablies par contract social 15 sont toutes républicaines ou monarchiques, et toutes bonnes ou mauvaises, suivant qu'elles sont plus ou moins conformes ou opposées à ce contract; mais par leur diverse nature, elles sont toutes plus ou moins exposées aux dangers et aux abus. La monarchie convient aux grands états, l'aristocratie et la démocratie aux états peu étendus. L'exemple 16 de la prospérité de la république Romaine n'est point contraire à cette verité. Ce gouvernement n'etoit proprement republicain que dans l'Italie. Les proconsuls et les preteurs qui gouvernoient le reste, etoient de vrais monarques. Les etablissemens hu-

†) Est-ce encore une faute d'impression?

mains etant vicieux de leur nature, les abus doivent nécessairement abonder dans tous les gouvernemens.

17 Celui qui vivroit dans une souveraineté où l'administration seroit en opposition avec la raison, devoit se borner à en gémir et se soumettre à la plus forte de toutes les loix, celle de la nécessité; vérité qui est la conséquence et le résultat du contract social.

Je répondrai en passant à ceux qui m'ont reproché de ne m'être pas assés étendu sur le gouvernement d'Angleterre, qui selon eux est un chef
18 d'œuvre d'administration politique. Je sais que les Anglois, pour avoir reuni la monarchie, l'aristocratie, et la démocratie par un lien commun, prétendent que leur gouvernement est le plus sage et le plus heureux qui soit sur la terre; mais je suis bien éloigné de penser de la sorte. Ce gouvernement mixte a evidemment les inconveniens des trois dont
19 il est composé, il n'est pas si evident qu'il en ait les avantages. On y voit un peuple qui nomme des représentans elus dans le trouble, et souvent par la corruption des electeurs, ce qui répend l'ésprit d'intérêt et de factions.⁶ Les représentans devenus les organes de la volonté publique, peuvent être à leur tour corrupus: dans ce cas on opprimeroit le peuple
20 en paroissant obeir à la loi, et en suivant toutes les formes; genre d'oppression plus odieux que le despotisme: Celui ci tyrannise ouvertement, et pour ainsi dire franchement, tyrannie moins intollérable

qu'une[†]) oppression légale, qui insulteroit aux malheureux par une fausseté hypocrite. Le moindre inconvenient de cette constitution est la crainte^{††}) continuelle des dangers aux quels elle expose, et la défiance nécessaire qu'elle produit, le peuple étant 21 forcé de suspecter ceux mêmes qu'il a chargés de le défendre. Dès lors plus de sécurité, plus de paix intérieure. Du choc des passions, des vues, et des intérêts opposés, naissent les divisions et les factions qui rendent cet état plus orageux que la mer qui l'environne. J'estime les Anglois surtout à cause de leur haine vigoureuse pour l'esclavage du corps et de l'esprit, mais je ne puis admirer un 22 gouvernement de la nature du quel il résulte tant d'abus. Je ne devois donc^{†††}) pas dire que le gouvernement d'Angleterre étoit le meilleur de tous puisqu'il ne me paroissoit pas tel.

Les censeurs de la nouvelle Héloïse feront bien de parcourir de nouveau cet ouvrage; ils comprendront*) sans doute qu'ils ne s'y sont pas pris comme il falloit;**) au lieu de s'appesantir sur les amours 23 de l'héroïne, il eut été mieux de montrer que Julie, quoiqu'elle fut une jolie fille, ne laissoit pas d'être une petite prêcheuse, trop savante pour son âge et

†) qu'un.

††) crainte.

†††) donc.

*) comprendront.

**) Il y a une virgule dans l'original.

pour son sexe, et de plus un peu pédante⁷. Que ce dernier deffaut est plus ou moins propre à tous les personnages de l'Héloïse. Qu'a la vérité cette tache est presque naturelle dans le país de Julie, 24 et autres país adjacents, tous les hommes et la plupart des femmes y etant un peu ou beaucoup affectés de pédantisme, mais que l'auteur en se conformant trop esactement au vrai, a nui à l'agrément de son ouvrage. Que le heros trop ressemblant de caractère à l'héroïne, déplait parfois egalement. Que le Sieur de Volmar en epousant une fille non vierge 25 pour la rendre sage, raisonne comme un hiperboréen. Que Mylord Edouart agit en Suisse comme un grand homme, et en Italie comme un enfant. Que dans ce Roman, la vraisemblance est nottablement lésée. Que le stile est trop uniforme, trop élevé⁸, et d'ailleurs trop bon pour un país où les personnes les plus instruites, disent rarement quatre mots sans offencer 26 trois fois la grammaire.⁹ Loin de faire ces remarques et autres aussi faciles, les critiques ont pris à la lettre ce que l'auteur n'a pas dit sérieusement¹⁰, savoir que toute fille qui lira quatre pages de ce livre est une fille perduë, en conséquence ils se sont amusés à déclamer contre l'indécence de peindre l'ivresse de l'amour, et ils n'ont pas pris garde qu'en condamnant les deux amans dans la circonstance où ils intéressent le plus, cette sévérité res- 27 semble fort au deffaut général des personages de l'Héloïse.

Ceux qui ont critiqué l'Emile, ont objecté qu'il étoit un Roman d'éducation, une chimere qu'on ne peut réaliser. Je les féliciterois de leur exquise sagacité, si je ne n'avois dit la même chose dans vingt endroits de ce livre¹¹, il vaudroit mieux qu'ils eussent tâché de prouver que l'auteur a manqué son objet, qui étoit de montrer les vices des méthodes d'éducation; d'exposer le plus pour exciter à faire le moins; de proposer des vues nouvelles et utiles pour mieux elever les jeunes gens des deux sexes; pour rendre les uns hommes forts et raisonnables, et les autres, femmes charmantes et estimables; ce qui n'est pas fort commun. 28

Je déclare à tout Vicaire, Ministres[†]), Propo- 29 sants[†]) et autres semblables, qui ne pensent point comme le Vicaire Savoyard, qu'en rapportant les opinion de ce dernier, je n'ai pas du les offencer. Si par hazard le Savoyard avoit raison, il ne seroit pas equitable d'en accuser son historien. Au sur plus avoir raison n'est pas un grand mal, quoiqu'il soit assés rare. Je les invite à user d'indulgence envers leur confrere, attendu sa simplicité et sa bonne 30 foi. D'ailleurs sans rien dire de fort neuf sur l'existence d'un premier principe, il a traité ce sujet, celui de l'homme et des devoirs de l'homme, d'une maniere si précise, si bien suivie, et si forte que

†) Quoiqu'il me paraisse difficile d'admettre le pluriel, je n'ose pas retrancher les s.

personne ne peut lui être comparé à cet egard. La charité semble exiger qu'on lui fasse quelque grace
31 sur son Scepticisme involontaire: on peut présumer que s'il eut cessé d'être sceptique, ceux qui ne le sont pas auroient été encore moins contents de ses opinions.

Malgré tout ce qu'on a dit et écrit contres les lettres de la Montagne, elles me paroissent toujours tenir bon. Comme elles ont été une occasion de †) dans mon ancienne patrie, j'aurois peut-être agi
32 plus sagement de ne les pas publier¹²; mais je ne suis qu'un homme foible. J'avois été jugé sans être entendu, on avoit dessein de me donner une admonition paternelle¹³, et on fit l'étrange *qui pro quo* de donner contre moi un decret de prise de corps¹⁴; il n'est pas étonnant que je me sois laissé entrainer à l'envie de dire à mes juges qu'ils s'étoient¹⁵ mépris ††), et à celle d'exposer bien clairement la con-
33 stitution fondamentale de mon ancienne république. Le calme paroît maintenant avoir succédé aux tempêtes de cette petite mer¹⁶: je prens la liberté de conseiller aux pilotes et aux matelots de vivre en paix, de travailler de concert à la manœuvre, et de profiter de l'expérience du danger passé. Qu'ils deignent considérer que si la sainte Sion †††) subsiste

†) Il faut suppléer ici un mot, peut-être *désordres*.

††) L'orig. porte *mépris'*; le signe qu'on remarque après l's est peut-être une virgule, placée trop haut par le prote.

†††) Ce mot est écrit avec une minuscule.

encore, si ses murs ne sont pas au niveau de l'herbe des^{†)} champs^{††)}, c'est que le grand Roi l'a méprisée, 34 ou qu'il a eu plus de modération qu'elle n'a eu d'inquiettude et de légèreté. Qu'il leur plaise aussi de remarquer que quand on a un procès avec son frere, il est prudent de le terminer portes closes, et sans appeler de secours. Que quand on a chez soi une volonté générale, c'est une politique pitoyable de recourir à une volonté étrangère.¹⁷ Qu'ils fassent attention que quand ceux qui gouvernent deviennent 35 ambitieux et impiétans^{†††)}, il faut regarder ce malheur comme un effet ordinaire de la foiblesse et de la perversité du cœur^{*)} humain, et être patient autant qu'il est possible. Que si ceux qui sont gouvernés se trouvent par hazard vécés, et font bruit et tumulte, ils méritent pour le moins autant d'indulgence et de support. Qu'en fin si les petites dissensions civiles dans les quelles on ne tire qu'une douzaine 36 de mousquetades, sont moins abominables que celles où on en tire^{**)} des millions, elles n'en sont que plus ridicules.¹⁸ Puisque l'occasion s'en présente^{**)} ici, je reconnais que Messieurs d'enhaut sont de très

†) Le *des* manque dans l'original.

††) L'orig. offre un point après *champs*, et le mot suivant commence par une majuscule, mais le sens exige une virgule.

†††) = empiétants.

*) cœur.

***) *entire* pour *en tire*; *s'en presente* pour *s'en presente*.

magnifiques Seigneurs, que Messieurs d'enbas sans être si magnifiques ne laissent pas d'être des seigneurs considérables. Que les pasteurs et ministres sont des
37 prédicateurs bien expérimentés, et versés dans la science des ecritures et lectures.†) Je permets de tout mon cœur à ces theologiens et à tous autres d'avouer ou de nier qu'ils sont Sociniens. Je ne trouve pas mauvais qu'ils adoptent les opinions de Jean Calvin ou de Martin Luther, ou le sentiment Ultramontain, ou tout autre sistême que bon leur semblera, quand même ce seroit celui du prophète
38 de Medine, ou celui de Zoroastre de Brama ou de Fo; à condition neanmoins††) qu'ils croiront en Dieu, et seront justes, bienfaisans, modestes, tolerans, point inquiettans et point rêches: Ce que faisant ils laisseront à chacun la liberté de croire ce qu'il pourra et feront bien.

J'avertis les habitans de Motier Travers et des montagnes, qu'il ne suffit pas de savoir presser des
39 laittages et faire des montres et horloges, qu'il faut encore avoir de l'humanité, et souffrir que chacun suive les lumieres de sa raison. Il seroit trop odieux de jetter des pierres¹⁹ aux vrais ou prétendus non conformistes, s'ils sont tranquiles et soumis aux loix†††). J'invite Mr. De Montmolin et les pasteurs de sa

†) L'orig. présente une virgule après *lectures*.

††) neân mois.

†††) L'orig. porte une virgule après *loix* et un point après *conformistes*, ponctuation inadmissible.

classe à*) représenter aux habitans des montagnes que la lapidation n'est plus de mode aujourd'hui, et qu'ayant si bien accueilli le luxe et les belles 40 manières de France, en quoi ils ont très bonne grace²⁰, l'usage de la lapidation leur donneroit un air Israelite destructif de toute élégance.

Mes anciennes opinions ont pû déplaire à plusieurs personnes. J'ai promis d'adoucir ce que j'ai dit de peu agreable à quelques uns de mes lecteurs, je vais tenir parole.

Je me répons d'avoir avancé que la plûpart des 41 académies n'étoient que des établissemens risibles, frivoles et bons à²¹ rien.††) J'estime maintenant qu'ils sont bons à quelque chose, car les nations étrangères voyant l'Europe surchargée de sociétés de savans en titre, ne peuvent de manquer reconnoître la supériorité de nos lumières, et d'avoir pour nous une considération qui nous fait honneur dans le loin- 42 tain.†††) Je prie les académies d'excuser mon erreur, et de ne point faire de moi un académicien.²²

Je demande pardon à la médecine d'avoir dénigré et vilipendé cet art divin: d'avoir pensé qu'elle ne connoissoit que très superficiellement l'état du corps en santé et l'état du corps malade: qu'elle ignoroit absolument la cause des maladies, la nature 43

†) à manque.

††) L'orig. donne une virgule après *rien*, quoique le mot suivant commence par une majuscule.

†††) Virgule après ce mot au lieu d'un point.

des remèdes et leur manière d'agir: qu'elle étoit chargée de systèmes et de vaines imaginations, qui servoient parfois de boussole à sa pratique: qu'elle n'étoit qu'un art conjectural et manquant de fondement, ce qui lui donnoit un air de famille avec l'Astrologie, la Cabale et l'Alchimie: qu'enfin elle ne pouvoit se soutenir que par la protection du
44 hazard, et par l'envie qu'on a de guerir à toute sorte de risques.²³ Je desavoue ces impiétés médicinales, et je reconnois qu'un médecin expérimenté, prudent, libre de préjugés et de systèmes, obeissant autant qu'il peut à la nature, n'est point un jongleur, et peut même être utile aux malades, quand il n'ordonne†) que peu ou point de remèdes. Malgré mon
45 repentir, je ne m'attens pas que les médecins daignent me pardonner; leur ressentiment est juste. Si devenant malade et tombant dans le délire, j'implorois leur secours, je conviens qu'il seroit raisonnable de me le refuser et même je les en prie.

Je demande très humblement pardon à la musique Française, d'avoir soutenu qu'elle n'étoit point
46 une musique, et qu'elle étoit aussi désagréable que les cris que font jeter les douleurs de la colique.²⁴ Je reconnois maintenant que la musique Française est véritablement une musique *tabis qualis*, et qu'elle est plus agréable que les cris de la colique.

Je crois être en paix avec l'opéra de Paris, de puis que je l'ai dignement célébré dans mon diction-

†) n'ordanne.

naire, où j'ai reconnu que l'académie royale de mu- 47
sique étoit celle de toutes les académies de l'Europe
qui faisoit le plus de ²⁵bruit.†) Actuellement je fais
tous mes efforts pour admirer les Dieux de cet opera,
ses enchantmens, ses machines, ses balets et surtout
ses héros mourants en musique et en mesure²⁶;
j'espere que si je vis encore quelques années, je
perviendrai à trouver ce spectacle très naturel et
très beau.

Le peuple comique a écrit et déclamé contre 48
moi; ††) pour lui montrer que je n'en conserve †††) point
de ressentiment, je vais lui donner un bon conseil
dont je crains fort qu'il ne profite pas. L'art dra-
matique est si deffectueux qu'on peut dire qu'il n'existe
pas un seul drame qui en instruisant et touchant le
spectateur éclairé, puisse lui faire cette illusion qui
seroit la perfection de l'art. Ce n'est point la faute 49
du Comédien, c'est celle des auteurs qui ne savent pas
assés imiter la nature: mais rien n'est si choquant
sur le théâtre que l'étrange opposition de l'acteur
avec le personnage qu'il represente. Quand on voit
que celui qui se donne pour Caton, n'est qu'un
histrion, et que celle qui joue le rôle de Lucrece
est moins une Lucrece qu'une Messaline, un con-

†) J'ai remplacé une virgule par un point, et un peu plus loin une virgule après *mesure* par un point-virgule; quant aux formes *enchantmens*, *perviendrai*, *natural*, je les ai laissées subsister.

††) L'orig. porte une virgule. †††) conserve.

50 traste si frappant semble être une insulte adressée publiquement à la vertu.²⁷ L'honnêteté publique et même le plaisir des spectateurs exigeroit donc que les comédiens n'admissent parmi eux que des sujets qui eussent des mœurs. Je comprends que le comédien répondra qu'il est impossible de trouver de tels sujets, mais l'avis que je donne au peuple comique n'en est pas moins bon.

51 Mes plus nombreux adversaires sont parmi le peuple dévot. Les dogmatiques ont eu raison de me dire que je ne devois point écrire sur des matières théologiques. En effet cela ne sert qu'à inquiéter les foibles, sans instruire les forts qui prétendent savoir à peu près à quoi s'en tenir: d'ailleurs ces matières traitées d'une certaine façon, pourroient
52 offenser les dévots,†) si leur modération universellement reconnue, ne prouvoit qu'ils n'ont point de bile. Ayant fait la faute d'écrire sur ce sujet, je ne pouvois parler différemment sans démentir ma conscience: dans tout ce que j'ai avancé je n'ai pris pour guide que le sens commun que j'ai reçu de la nature. Si mon sens commun n'est pas fait comme celui††) des autres, tout ce qu'on peut en conclure c'est que je suis un homme singulier.

53 On n'a pas manqué de m'accuser de singularité.²⁸ Si l'on entent par là un homme qui cherche

†) L'orig. présente ici un point suivi d'une majuscule.
††) ce lui.

à se distinguer par des idées bisares, et par la manie de braver les usages communs et raisonnables, j'espère de n'être pas singulier. Si l'on désigne ainsi cette force d'ame qui élève un homme au dessus des revers, qualité fort singuliere aujourd'hui, jé souhaiterois de mériter ce titre. S'ils veulent dire que 54 je suis un homme simple et droit, agissant bonnement, donnant mes sentimens pour tels quels, sans autre prétention que d'être utile aux hommes, s'il m'étoit possible, et sans leur demander autre chose que de ne me point faire de mal, j'avoue que dans ce sens, le titre d'homme singulier m'est assés justement accordé.

Comme je n'ai pas pris la peine de lire tout ce qu'on a écrit contre mes ouvrages et contre leur 55 auteur, j'ignore si quelqu'un a remarqué l'ostentation de la devise *vitam impendere vero*²⁹: en tout cas je me la reproche ici. Publier qu'on est disposé à devenir le martyr de la verité, c'est annoncer qu'on se croit digne d'être son champion, c'est afficher qu'on se regarde comme un être important; ce qui est pour le moins un peu trop vain. On pouvoit 56 aussi me reprocher d'avoir laissé faire mon portrait³⁰, et d'en avoir répendu des copies³¹. A la vérité ce travers est général dans mon país et dans bien d'autres, où une foule de gens sont travaillés de la manie de se faire[†]) peindre, mais je sens mainte-

†) fairé.

nant qu'une telle petitesse est un effet de ce sot amour propre qui rend tous les hommes plus ou moins ridicules.

57 Je ne dois point oublier de remercier les juges qui ont prononcé des arrêts contre mes ouvrages, ils m'ont fait plus d'honneur que n'en attendoit un rêveur obscur tel que moi. Les jugemens ont exigé un examen qui, vû la difficulté des matieres, a dû être bien long, et faire perdre un tems considerable, destiné à des affaires plus importantes: j'en suis
58 d'autant plus reconnoissant. Cependant comme les philosophes ne reconnoissent aucun tribunal infaillible sur les matieres condamnées dans ces arrêts, il me seroit loisible de ranger mes juges au nombre de mes autres censeurs, et d'appeler du tout à la raison, mais je suis un ecrivain sans entêtement et sans prétention. J'ai toujours cherché la vérité et me suis vanté rarement de l'avoir trouvée[†]), j'ai ré-
59 petté mille fois à mes lecteurs, ce que je vous dis me paroît vrai: il l'est peutêtre, mais voyés vous même, je ne traduirai donc point mes juges au tribunal de la raison. Cet appel seroit contraire à mon caractere d'homme simple, sans préjugé, et qui doit être sans vanité, autant qu'il lui sera possible.

Je déclare à tous mes adversaires faisant rai-
60 sonnemens, sermons, railleries, critiques et satires,

†) Conformément à la grammaire, j'ai ajouté un *e* au «trouvé» de l'orig.

que je ne suis humilié, ni enorgueilli de leur grand nombre, mais je me répons beaucoup d'avoir deffendu quelques unes de mes opinions et de mes actions, des écrits[†]) doivent se deffendre eux mêmes. A l'égard des actions, un homme ferme doit se contenter du témoignage de sa conscience et dédaigner tout le reste. Le prétexte de repousser la calomnie, 61 de deffendre son honneur, est un prestige de l'amour propre, prestige au quel j'ai résisté souvent, plus souvent peut être qu'aucun autrecrivain, mais j'ai eu le malheur de me laisser entrainer quelque fois à cette illusion. J'ai manqué l'occasion de donner un exemple unique de constance philosophique, et de fermeté stoïque, celui de n'opposer à cette légion d'adversaires qu'un silence absolu. Si j'avois tou- 62 jours scu me taire, je n'aurois pas pris la peine d'ecrire ceci; mais je l'ai prise parcequ'une faute de plus ou de moins n'est qu'une bagatelle.

†) *Des écrit* dans l'orig.; il y a bien *des* au lieu de *les*, leçon que présente M. Jansen, l. c. p. 68.

Fin.

NOTES.

1. Une première fois déjà, en 1758, Rousseau avait terminé la *Lettre à d'Alembert* par ces mots: «c'est le dernier vœu par lequel je finis mes écrits, c'est celui par lequel finira ma vie»; cependant de même que quelques années plus tard, devenu infidèle à sa promesse, il fit paraître tous ses chefs-d'œuvre, de même le Testament ne resta pas son dernier ouvrage, et il y ajouta encore ses *Dialogues* et ses *Rêveries du promeneur solitaire*.

2. Dans une autre occasion, le philosophe de Genève se loue encore de l'Académie de Dijon; c'est dans la préface de sa comédie intitulée *Narcisse*: «en effet, ils n'ont déguisé ni leur surprise ni leur chagrin de ce qu'une académie s'était montrée intègre si mal à propos (Œuvr. compl. V, 100). Il avait déjà parlé de cette intégrité dans la lettre de remerciement adressée à l'Académie de Dijon (Œuvr. compl. X, 62). Qu'il ne fit d'ailleurs pas grand cas de son premier ouvrage, c'est ce qui est attesté par l'avertissement dont il fit précéder plus tard le *Discours*, et où ils s'exprime de cette manière sur l'ouvrage en question: «cette pièce est tout au plus médiocre» (Œuvr. compl. I, 1); témoin en outre le passage suivant tiré des *Confessions*: «pendant cet ouvrage plein de chaleur et de force, manque absolument de logique et d'ordre; de tous ceux qui sont sortis de ma plume, c'est le plus faible de raisonnement et le plus pauvre de nombre et d'harmonie» (Œuvr. compl. VIII, 250). Bien entendu, cela ne veut pas dire que Rousseau en rejette les idées principales; il ne se

contredit donc point, en les défendant, en partie du moins dans le Testament. Je profite de l'occasion pour appeler l'attention du lecteur sur un intéressant article de M. Ritter, inséré dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* XI, 23—28: «Le programme du prix proposé par l'Académie de Dijon et remporté par J.-J. Rousseau»; on y trouve le texte même de la question mise au concours par l'Académie.

3. Le sens et la grammaire exigent un «peu» après le «bien». J'ai remplacé par un point d'exclamation la virgule qu'on trouve dans l'original après le mot «intérêts». Par «tous ces objets frivoles» (ligne suivante) il faut évidemment entendre les produits des arts de luxe.

4. Rousseau ayant envoyé à Voltaire un exemplaire du *Discours sur l'inégalité*, celui-ci lui répondit en ces termes le 30 août 1755: «on n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes; il prend envie de marcher à quatre pattes, quand on lit votre ouvrage» (Euvr. compl. X, 100; comp. Maugras, *Voltaire et Rousseau* p. 40). C'est probablement cette mordante plaisanterie que le philosophe de Genève a en vue, quand il parle des railleries de Voltaire; car l'adversaire de Rousseau avait publié la lettre en question, après en avoir, il est vrai, demandé la permission à Jean-Jacques (Euvr. X, 104).

5. L'opulence de Voltaire avait quelque chose de blessant pour le pauvre Jean-Jacques; il y fait encore allusion dans sa lettre critique sur le *Désastre de Lisbonne* et sur la *Loi naturelle*, poèmes de Voltaire: «rassasié de gloire, et désabusé des vaines grandeurs, vous vivez libre au sein de l'abondance, et moi, homme obscur, pauvre et tourmenté d'un mal sans remède» etc. (Euvr. X, 133).

6. On ne saurait nier que, du temps de Rousseau, de graves abus ne se soient produits dans les élections anglaises; ils ont continué presque jusqu'à nos jours. Mais ces abus sont dans une certaine mesure inséparables de tout système représentatif. En plus d'un endroit Rousseau s'est prononcé contre le gouvernement mixte, et il n'a pas changé d'avis à cet égard.

Cependant les raisons qu'on lui voit exposer ici ne sont guère suffisantes pour justifier son opinion sur le gouvernement anglais; il n'est pas douteux du moins que «c'est seulement dans les assemblées représentatives que les questions si complexes de notre temps peuvent être comprises, approfondies et réellement discutées» (Hornung, *Les idées politiques de J.-J. Rousseau* dans *J.-J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui* p. 173).

7. L'auteur de la *Nouvelle Héloïse* a parfaitement raison d'appeler Julie une «petite prêcheuse» (comp. Œuvr. IV, 14, 8); aussi quelques critiques de notre siècle ont-ils relevé ce défaut de l'ouvrage. Dans une lettre à Vernes, datée de 1761 (Œuvr. X, 260), il va même jusqu'à parler des innombrables défauts de la *Nouvelle Héloïse*; malgré cela il nous faut avouer que le jugement que nous avons devant les yeux est fort étrange, et je serais porté à croire que Rousseau l'a écrit sous l'influence de la maladie mentale, ou du moins des idées sombres qui se manifestaient en lui de plus en plus.

8. Cependant dans sa lettre à Duclos, du 19 novembre 1760, Rousseau note une différence entre le style de la quatrième partie et celui de la première partie: «à la quatrième partie vous trouverez que le style n'est pas *feuillet*: tant mieux. Je trouve la même chose; mais celui qui l'a jugé tel n'avait lu que la première partie, et j'ai peur qu'il n'eût raison aussi» (Œuvr. compl. X, 242).

9. Voilà qui est fort. Est-ce une assertion malicieuse? Ou bien le citoyen de Genève parle-t-il sérieusement?

10. Rousseau a pensé autrement onze ans auparavant: «je persiste», dit-il, «à croire cette lecture très dangereuse aux filles» (Œuvr. compl. X, 242). Cela ne cadre pas, il est vrai, avec ce qu'on lit dans la Seconde préface de la *Nouvelle Héloïse*: «une honnête fille ne lit point de livres d'amour. Que celle qui lira celui-ci, malgré son titre, ne se plaigne point du mal qu'il lui aura fait: elle ment. Le mal était fait d'avance; elle n'a plus rien à risquer» (Œuvr. compl. IV, 13).

11. Je ne sais trop, si Rousseau le dit si souvent dans son *Émile*, ou s'exprime précisément ainsi; mais il y a, dans le corps de cet ouvrage, un passage au moins, dont le sens est à peu près identique à ce qui est dit dans le *Testament*: «je montre le but qu'il faut qu'on se propose: je ne dis pas qu'on puisse arriver; mais je dis que celui qui approchera davantage aura le mieux réussi» (Œuvr. compl. II, 62). En dehors de cela, on peut comparer deux remarques, qui se trouvent dans la préface de l'*Émile*: «on croira moins lire un traité d'éducation que les rêveries d'un visionnaire sur l'éducation», et plus loin: «proposez ce qui est faisable, ne cesse-t-on de me répéter. C'est comme si l'on me disait: proposez de faire ce qu'on fait; ou du moins proposez quelque bien qui s'allie avec le mal existant. Un tel projet, sur certaine matière, est beaucoup plus chimérique que les miens» (Œuvr. compl. II, 2).

12. Des troubles intérieurs avaient éclaté à Genève en 1762 et ne furent apaisés qu'en 1768. Tout d'abord Rousseau, plein de modération, ne voulut pas critiquer le procédé dont le petit Conseil avait usé contre lui, parce qu'il «serait à craindre que dans ce moment de chaleur quelques citoyens ne vissent pas sans murmure le traitement qui lui était destiné, et que cela pourrait ranimer les aigreurs qui devaient rester à jamais éteintes» (Œuvr. X, 342). Mais lorsque parurent les *Lettres écrites de la campagne*, il cessa de garder le silence et répondit par les *Lettres écrites de la Montagne*. Cet ouvrage ne fit à vrai dire qu'irriter les passions de ses compatriotes, surtout parce qu'on y trouvait exposé avec une clarté admirable le contraste révoltant qui existait entre l'*état légitime* et l'*état actuel*, voy. A. Jansen, *Zur Litteratur über Rousseau's Politik* dans les *Preussische Jahrbücher* t. 49, p. 413 (1882).

13. Je ne sache pas que le Sénat de Genève ait jamais eu l'intention de faire à l'auteur de l'*Émile* une «admonition paternelle». Peut-être Rousseau veut-il dire: «on aurait dû

me citer devant le Consistoire pour m'y donner tout au plus une admonition paternelle'; au lieu de cela on viola les lois et le petit Conseil donna contre moi un décret de prise de corps», voy. Œuvr. III, 180 et suiv.

14. Le Sénat de Genève condamna, comme on sait, l'*Émile* et le *Contrat social*, et ordonna de faire main basse sur leur auteur, partout où on pourrait le saisir. Cet acte de sévérité inconcevable fut un coup de foudre pour le citoyen de Genève; il ne l'a jamais oublié et il le flétrit encore en 1768: «rien dans le monde n'a plus affligé et navré mon cœur que le décret de Genève. Il n'en fut jamais de plus inique, de plus absurde et de plus ridicule» (Œuvr. compl. XII, 76).

15. C'est ce qu'il fait dans la première partie des *Lettres écrites de la Montagne*.

16. En effet, à cette époque, à savoir en 1771, Genève jouit d'une paix profonde. On célébra même une fête nationale, à laquelle accourut presque toute la population, voy. Picot, Histoire de Genève III, 327 et suiv.

17. Tout ceci se rapporte à la conduite du Sénat de Genève, qui trouva bon de recourir à l'étranger et de faire un appel direct aux puissances «garantes», la France, Berne et Zurich. Pour les détails de cette intervention je renvoie à Thourel, Histoire de Genève III, 149 et suiv., et d'Yvernois, Tableau histor. et polit. des Révolutions de Genève dans le 18^e siècle p. 117 et suiv.

18. A la suite des prétentions des *natifs* il y eut, en 1768, un rassemblement, où quelques coups de fusil furent tirés, voir Thourel III, 203.

19. L'affaire de Motier-Travers a été dernièrement étudiée et suffisamment éclaircie par Fritz Berthoud dans deux livres: *J.-J. Rousseau au val de Travers 1762—1765*, Paris 1881 et *J.-J. Rousseau et le pasteur de Montmollin*, 1884, en outre par A. Jansen dans un article inséré au tome XXII des Mémoires de la Société d'histoire de Genève: *Documents sur J.-J. Rousseau* (tirage à part, Genève 1885).

20. Je ne crois pas que ce soit la véritable opinion de Jean-Jacques. Du moins le tableau qu'il avait tracé des Suisses et des Neuchâtelois en particulier, dans la lettre au maréchal de Luxembourg (20 janvier 1763), en diffère-t-il sensiblement: il y dit qu'ils ont bien introduit les usages de la France, mais «ils les appliquent de la façon la plus comique, . . . leur délicatesse a toujours quelque chose de grossier, leur luxe a toujours quelque chose de rude»; il signale «le contraste du naturel et de l'imitation», et plus loin il ajoute: «la politesse française est de mettre les gens à leur aise et même de s'y mettre aussi: la politesse neuchâteloise est de gêner soi-même et les autres. Ils ne consultent jamais ce qui vous convient, mais ce qui peut étaler leur prétendu savoir-vivre» (Œuvr. compl. XI, 18, 19, 21).

21. Est-ce que Rousseau a dit cela quelque part dans ses écrits? Je ne saurais l'affirmer. Toujours est-il que, dans l'*Émile*, il parle du «bavardage des académies» (Œuvr. compl. II, 317; comp. I, 383), et que, dans la *Lettre à M. de Beaumont*, il s'exprime de la manière suivante: «quel est donc l'objet de vos collèges, de vos académies, de tant de fondations savantes? Est-ce donner le change au peuple d'altérer sa raison d'avance, et de l'empêcher d'aller au vrai? Professeurs de mensonge, c'est pour l'abuser que vous feignez de l'instruire, et, comme ces brigands qui mettent des fanaux sur les écueils, vous l'éclairez pour le perdre» (Œuvres III, 87).

22. On voit par un passage des *Confessions* que le philosophe de Genève n'avait pas envie d'entrer à l'Académie française (Œuvr. compl. VIII, 373).

23. Jean-Jacques est parfaitement sincère en rétractant ici ce qu'il a avancé contre les médecins et leur «art mensonger» en plusieurs endroits de l'*Émile* (Œuvr. compl. II, 21, 22, 23, 49; X, 271). Il est vrai qu'en ce qui le concerne personnellement, il refusa le secours des médecins pendant les dernières années de sa vie; c'est ce qu'atteste Bernardin de Saint-Pierre. Suivant lui, Rousseau, après l'accident de

Ménilmontant, aurait dit: «c'est la nature qui guérit, ce ne sont pas les hommes» (Œuvres de Bernardin de Saint-Pierre ed. Aimé Martin X, 215, 216). Mais en même temps, il résulte de deux remarques de Bernardin, dont l'une se trouve dans le préambule de l'*Arcadie*, l'autre dans son *Essai sur J.-J. Rousseau*, que celui-ci se repentit d'avoir dit du mal des médecins; je ne citerai que la dernière: «Il se reprochait plusieurs choses, entre autres ce qu'il avait dit contre les médecins. De tous les savants, ce sont ceux, me disait-il, qui savent le plus et le mieux» (Œuvres de Bernardin de Saint-Pierre X, 262). Au fond, les attaques de Rousseau s'étaient dirigées moins contre les médecins que contre la médecine, car, dans un passage de l'*Émile* même, il fait une distinction entre «le sage médecin qui étudie le tempérament du malade avant de lui rien prescrire» et le «médecin trop pressé» (Œuvr. compl. II, 62), et ceci cadre assez bien avec les mots de notre texte, qui, après tout, ne manquent pas d'une certaine réserve.

24. Tout le monde connaît l'aversion de Jean-Jacques pour la musique française; en cela, il a d'ailleurs eu comme prédécesseur l'abbé Ragenet (A. Jansen, *Rousseau als Musiker* p. 188). Rousseau a motivé son opinion d'abord dans sa *Lettre à M. Grimm, au sujet des Remarques ajoutées à sa Lettre sur Omphale* (1752), puis dans la *Lettre sur la musique française* (1753), enfin dans son *Dictionnaire de musique* (1767); il faut ajouter beaucoup de passages épars çà et là dans ses écrits, notamment celui de la *Nouvelle Héloïse* (Œuvres IV, 88 et suiv.). L'épigramme qui précède la *Lettre sur la musique française* (*Sunt verba et voces praetereaque nihil*) est dirigée surtout contre les productions de Lulli et de Rameau. Par conséquent, Rousseau parle de «bruit», de «confusion», de «tintamarre» (Œuvres VI, 181, 247; IV, 89, comp. A. Jansen, l. c. p. 154), il dit même: «la musique française veut être criée: c'est en cela que consiste sa plus grande expression» (Œuvres VII, 62), mais, comme je l'ai déjà fait remarquer dans l'introduction, il ne s'est nulle part, à ma con-

naissance, servi des termes qu'il prétend ici avoir employés. Pour la rétractation, on a tout lieu de s'en défier, car ce n'est que plus tard, lorsque Rousseau se trouva en présence des opéras de Gluck, qu'il modifia ses vues.

25. On lit en effet cette remarque dans le *Dictionnaire de musique*, à l'article *Académie royale* de musique, ancien nom de l'Opéra de Paris (Œuvres VI, 326—327).

26. Inutile de dire que tout ce passage est satirique. Il n'est pas permis d'en conclure que Rousseau, à cette époque, assistait aux représentations de l'Opéra, puisque la direction lui en avait défendu l'entrée dès 1754 et ne répara sa faute qu'en 1774.

27. Cette idée rappelle en quelque sorte deux phrases qu'on rencontre dans la *Lettre à d'Alembert*; en parlant des actrices, Rousseau dit: «l'immodestie tient si bien à leur état, et elles le sentent si bien elles-mêmes, qu'il n'y en a pas une qui ne se crût ridicule de feindre au moins de prendre pour elle les discours de sagesse et d'honneur qu'elle débite au public. . . . L'actrice quitte, en atteignant la coulisse, la morale du théâtre aussi bien que sa dignité» (Œuvres I, 239).

28. Rousseau a éprouvé souvent et douloureusement la différence existant entre lui et les autres hommes. Il en fait mention plus d'une fois; ne citons que deux exemples: «je ne vois point comme les autres hommes; il y a longtemps qu'on me l'a reproché» (Œuvres II, 2), et: «ah! Moulton, la Providence s'est trompée; pourquoi m'a-t-elle fait naître parmi les hommes, en me faisant d'une autre espèce qu'eux?» (Œuvres X, 337), comp. Streckeisen-Moulton, Œuvres et correspondance inédites de J.-J. Rousseau, p. 289. — En 1771, sa singularité était plus qu'une apparente: son impressionnabilité, irritée par des malheurs réels, l'avait même conduit à une sorte de maladie mentale, dont les premiers symptômes remontent à l'époque de son séjour en Angleterre. C'est ce qu'ont prouvé A. Bougeault, *Étude sur l'état mental de J.-J. Rousseau*,

Paris 1883, Châtelain, *La folie de J.-J. Rousseau*, Paris 1890, et Möbius, *J.-J. Rousseau's Krankheitsgeschichte*, Leipzig 1889.

29. Cette épigraphe, tirée de Juvénal (Sat. IV, 91), est celle qui orne les *Lettres écrites de la Montagne* (1764). Cependant elle date de plus loin: déjà en juillet 1762, nous la trouvons en tête d'une lettre au maréchal Keith (Œuvr. X, 347); dans une autre lettre du 21 juillet 1762, Rousseau, en permettant à M. de la Tour de faire graver son portrait, parle de sa devise*), qui doit y être mise au lieu de son nom (Œuvr. X, 352). C'est pourquoi le portrait de 1763 et bon nombre de ceux qui le suivirent ont pour légende *Vitam impendere vero* (Bachelin, *Iconographie de J.-J. Rousseau*, Paris 1878, p. 3 et suiv.). Si Jean-Jacques rejette dans notre Testament sa devise comme étant par trop prétentieuse, il en avait pensé autrement, en 1764, prétendant qu'il l'avait justifiée, au moins dans les *Lettres écrites de la Montagne* (Œuvr. XI, 185).

30. Les portraits les plus célèbres de Rousseau sont celui de M. de la Tour, qui date de 1753, et celui de M. Ramsay, peint en Angleterre en 1766. Je profite de l'occasion pour faire observer que, contrairement à l'opinion de M. Bachelin (l. c. p. 5) et de M. Jansen (*Preussische Jahrbücher*, t. 52 p. 461 (1882) qui regardent ce portrait comme perdu, il existe encore et se trouve à la National Gallery d'Edinburgh. C'est mon ami Gustav Krüger qui a fait cette découverte. J'en parlerai ailleurs plus amplement.

31. Rousseau envoya, par exemple, en 1764 à M. Daniel Roguin une gravure d'après son portrait par de la Tour (Jansen, *J.-J. Rousseau*, *Fragm. inéd.* p. 3), quoique, un an auparavant, il s'y fût refusé d'une manière très péremptoire (Œuvr. XI, 49—50).

*) Il l'appelle encore «sa devise» dans une lettre à Rey de 1764, voir *Lettres inédites de J.-J. Rousseau à Marc Michel Rey* p. p. Bosscha. Amsterdam - Paris 1858, p. 210.



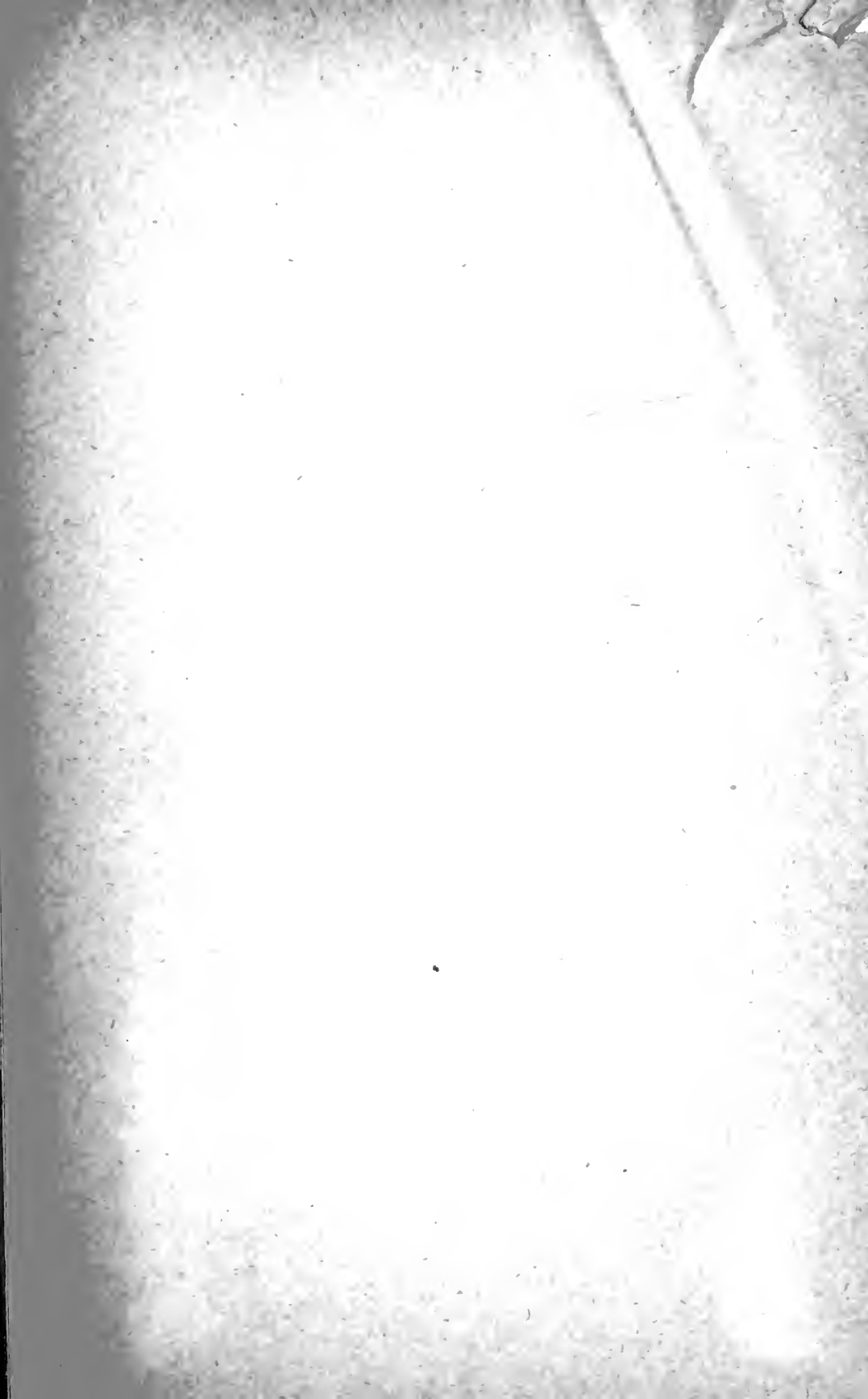
Universitas

BIBLIOTHECA

Ottavienensis

Halle s. S., Imprimerie de l'Orphelinat.





La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

APR 11 1999

APR 09 1999



CE PG 2041
.T4 1897
C00 RUSSEAU, JE TESTAMENT
ACC# 1376678

